

**Douzième Conférence des Hautes Parties
contractantes au Protocole V relatif aux restes
explosifs de guerre, annexé à la Convention
sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent
être considérées comme produisant
des effets traumatiques excessifs ou
comme frappant sans discrimination**

26 septembre 2018

Français

Original : anglais

Genève, 19 novembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par le Président désigné

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Conférence.
7. Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence.
8. Échange de vues général.
9. Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole.
10. Examen des questions concernant l'application nationale du Protocole, y compris la présentation ou la mise à jour de rapports nationaux annuels.
11. Préparation des conférences d'examen.
12. Rapports de tous organes subsidiaires.
13. Adoption des coûts estimatifs pour 2019.
14. Questions diverses.
15. Examen et adoption du document final.

